

Document d'Informations Clés

Ref. interne: SAS0271GEB
URL: <http://kid.bnpparibas.com/XS1616235633-FR.pdf>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SECURASSET (LU) EUROPE ESG LEADERS 01/2028

ISIN	XS1616235633
Initiateur	BNP Paribas S.A. - www.bnpparibas.com Tel. +33 1 57 082 200 pour plus d'informations
émetteur	SecurAsset SA
Garant	BNP Paribas S.A.

Cotation	Aucune
Offre au public	Belgique
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF)
Date de production du document	29 novembre 2017 03:18:15

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

► Type

Ce produit est un EMTN, un titre de créance négociable.

► Objectifs

Ce produit est indexé sur la performance d'un indice sous-jacent. à la Date de remboursement, vous recevrez, par EMTN :

1. Si le Prix de référence final est supérieur(e) ou égal(e) à 100% du Prix de référence initial : un montant équivalent à la Valeur nominale, augmenté de 125% de la Performance du Sous-jacent.

2. Si le Prix de référence final est inférieur(e) à 100% du Prix de référence initial : un montant équivalent à la Valeur nominale.

Avec :

- La Performance d'un Sous-jacent correspond à la différence entre son Prix de référence final et son Prix de référence initial, divisée par son Prix de référence initial, exprimée en valeur absolue.
- Le Prix de référence initial correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation initiale.
- Le Prix de référence final correspond à la moyenne des cours de clôture du Sous-jacent aux Dates finales du calcul de la moyenne.

► Données sur le produit

Date de constatation initiale	26 janvier 2018
Date d'émission	26 janvier 2018
Date de constatation finale	12 janvier 2028
Date de remboursement (échéance)	26 janvier 2028
Date(s) finale(s) du calcul de la moyenne	14 janvier 2019, 13 janvier 2020, 12 janvier 2021, 12 janvier 2022, 12 janvier 2023, 12 janvier 2024, 13 janvier 2025, 12 janvier 2026, 12 janvier 2027 et 12 janvier 2028

Prix de souscription	102%
Prix d'émission	100%
Devise du produit	EUR
Valeur nominale par EMTN	100 EUR

Sous-jacent	Code Bloomberg
STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR	SEESGSEP

Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements pouvant affecter le Sous-jacent, la documentation juridique relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit.

Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de la Valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ainsi que de mise en résolution du Garant.

► Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à long terme (plus de cinq ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- cherchent à protéger la Valeur nominale à échéance.
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs des sous-jacents ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

► Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital (le capital désigne la Valeur nominale). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

► Scénarios de performance

Investissement de 10 000 EUR				
Scénarios		1 an	5 ans	Échéance
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8563.27	8554.08	9803.92
	Rendement annuel moyen	-14.37%	-3.08%	-0.20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8799.29	9157.02	9803.92
	Rendement annuel moyen	-12.01%	-1.75%	-0.20%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9242.99	11593.94	14356.56
	Rendement annuel moyen	-7.57%	3.00%	3.68%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10061.08	17358.62	21995.67
	Rendement annuel moyen	0.61%	11.66%	8.20%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 années, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les scénarios indiqués illustrent la façon dont votre investissement pourrait produire des résultats. Vous pouvez les comparer aux scénarios relatifs à d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si SecurAsset S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

SecurAsset SA, société de droit luxembourgeois, émet des obligations structurées par des actifs détenus dans des compartiments distincts. Pour chaque émission, un compartiment dédié est créé. Les porteurs d'une émission ont un recours limité aux actifs détenus dans le compartiment créé pour les besoins de cette émission. Ainsi, en cas de faillite de SecurAsset SA, les créanciers d'un compartiment donné n'ont aucun recours sur les actifs des autres compartiments.

Les actifs du compartiment de cette émission sont composés d'une Note émise par BNP Paribas Fortis SA, et d'un contrat financier, de type swap, avec BNP Paribas S.A. SecurAsset SA utilise les sommes issues de la commercialisation pour souscrire à une Note émise par BNP Paribas Fortis SA, permettant le remboursement du capital investi. L'obligation structurée est donc sécurisée par la Note émise par BNP Paribas Fortis SA et détenue dans le compartiment de SecurAsset SA dédié à cette émission par SecurAsset SA. De plus, BNP Paribas SA fournit à SecurAsset SA le moteur de performance du produit, par le biais du contrat financier, de type swap, conclu avec ce dernier, ce qui va permettre le paiement du ou des éventuels coupons par SecurAsset SA.

En cas de faillite ou défaut de paiement de SecurAsset SA, un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la liquidation des actifs du compartiment afin de permettre le remboursement anticipé du produit. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur en cas de faillite sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale du produit.

Par ailleurs, s'agissant de la Note émise par BNP Paribas Fortis SA détenue dans le compartiment dédié, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas Fortis SA, agissant en tant qu'émetteur de la Note détenue dans le compartiment dédié est agréé en tant qu'établissement de crédit en Belgique et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la Note émise par BNP Paribas Fortis SA, et de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être payés par Fortis au Titre de cette Note. Dans ce cas, ainsi qu'en cas de faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA, un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la liquidation des actifs du compartiment afin de permettre le remboursement anticipé du produit.

De plus, s'agissant du contrat financier, de type swap, conclu entre SecurAsset SA, et BNP Paribas SA, et qui est contenu dans le compartiment dédié, en cas de faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas SA, un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la liquidation des actifs du compartiment afin de permettre le remboursement anticipé du produit.

Ainsi en cas de faillite ou défaut de paiement ou de mise en résolution de BNP Paribas Fortis SA ou de faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas SA, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee suite à la liquidation du compartiment. Dans ces cas, étant donné que la Note sert au remboursement du capital investi à l'investisseur et que ce swap permet le paiement du ou des éventuels coupons par SecurAsset SA., l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit, dont le ou les éventuels coupons, et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.

Dans ces différentes hypothèses, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance. Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

► Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à l'échéance
Coûts totaux	460.85 EUR	594.43 EUR	660 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4.61%	1.19%	0.66%

► Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.41%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0.0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0.25%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0.0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 26 janvier 2028, qui correspond à l'échéance du produit.

Le produit a pour objectif de vous présenter le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, et comme pris en compte dans la sous-section « coûts au fil du temps », une commission de 0,5 % sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à cib.priips.complaints@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant :

<https://kid.bnpparibas.com/cib>

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Le(s) Sponsor(s) de l'indice ne fait/ont aucune déclaration quant à l'opportunité d'une transaction sur le produit qu'il(s) s'abstient de vendre et de promouvoir.